

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

# Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

**TROISIÈME TRIMESTRE**

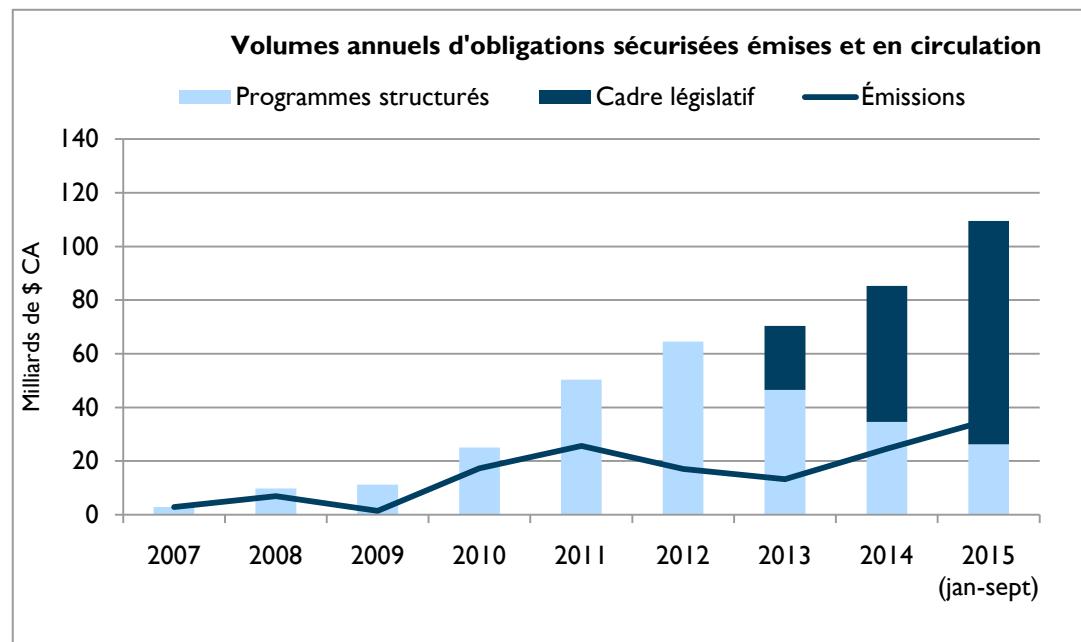
30 septembre 2015

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le *Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées* ([http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/RegcoveredBondsProgramsGuide\\_decl9\\_2014\\_fr.pdf](http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/RegcoveredBondsProgramsGuide_decl9_2014_fr.pdf)).

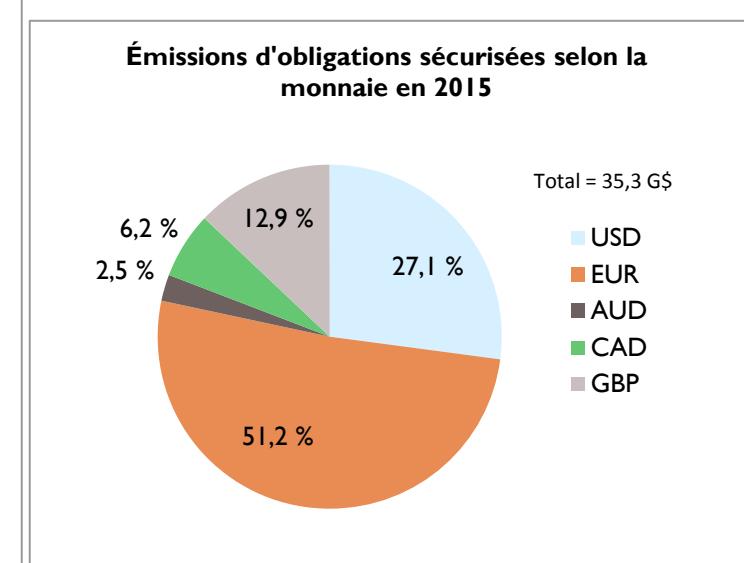
## VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la *Loi nationale sur l'habitation* établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de septembre 2015, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait à 83,3 milliards de dollars et le cumul des émissions pour 2015 se chiffrait à 35,3 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

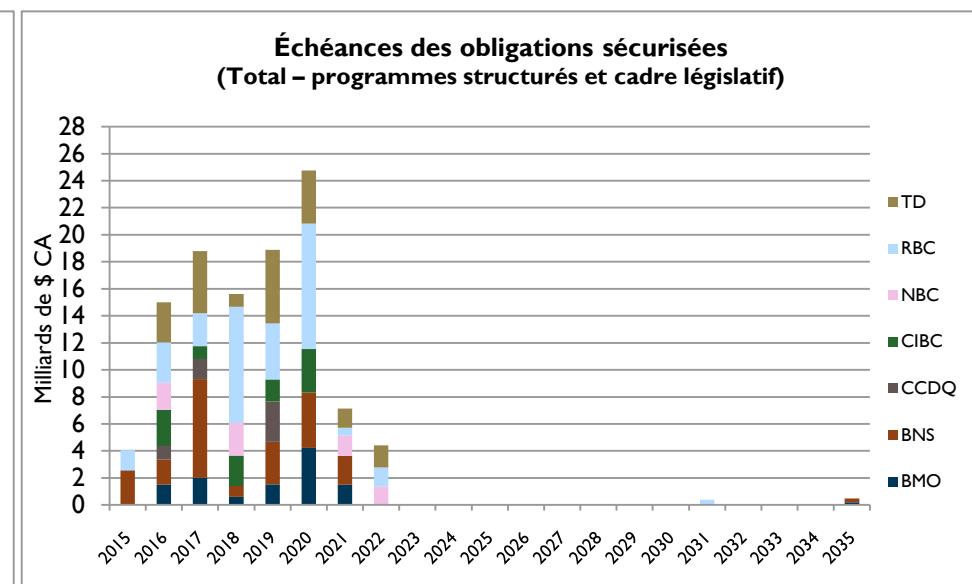
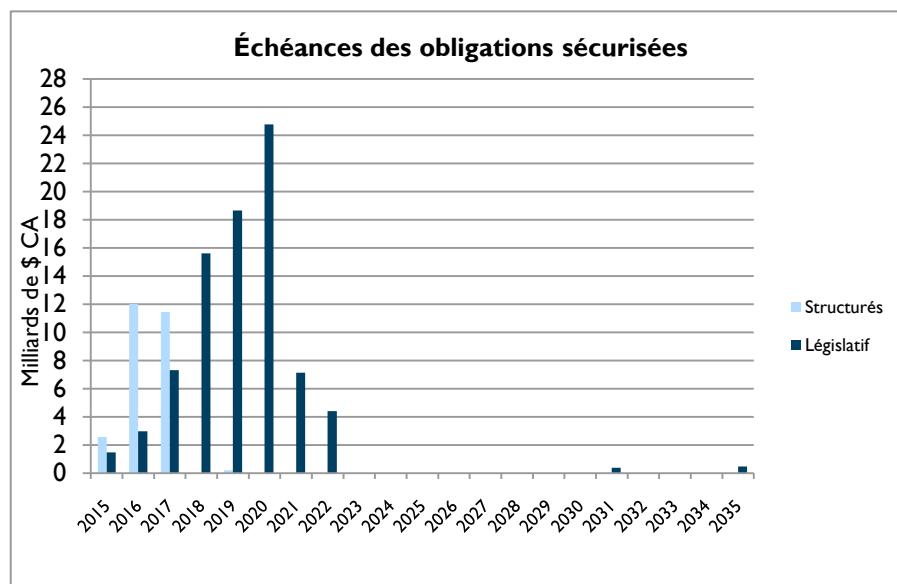
Les six grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque Scotia, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et La Caisse centrale Desjardins disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées.

La SCHL est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées, lequel est géré selon le principe du recouvrement des coûts.

Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant cumulatif des obligations sécurisées émises par une institution ne peut dépasser la limite prescrite et calculée par les organismes de réglementation.

À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 30 septembre 2015 (En milliards de \$ CA)	BMO	Banque Scotia	CCDQ	CIBC	BNC	RBC	TD	TOTAL
<b>Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$ CA)</b>	<b>11,6</b>	<b>22,2</b>	<b>5,4</b>	<b>10,7</b>	<b>7,3</b>	<b>31,3</b>	<b>20,9</b>	<b>109,5</b>
Cadre législatif	8,0	13,2	3,0	7,4	5,3	31,3	15,0	83,3
Programmes structurés	3,5	9,0	2,5	3,4	2,0	0,0	5,9	26,3
Limite réglementaire totale d'émission des obligations sécurisées	26,1	33,6	7,5	18,2	8,4	43,7	42,4	179,9
Capacité d'émission restante	14,5	11,4	2,0	7,5	1,0	12,4	21,5	70,4
Total des obligations sécurisées en circulation en % de la limite réglementaire	44,3 %	66,0 %	73,1 %	59,0 %	87,8 %	71,6 %	49,4 %	60,9 %

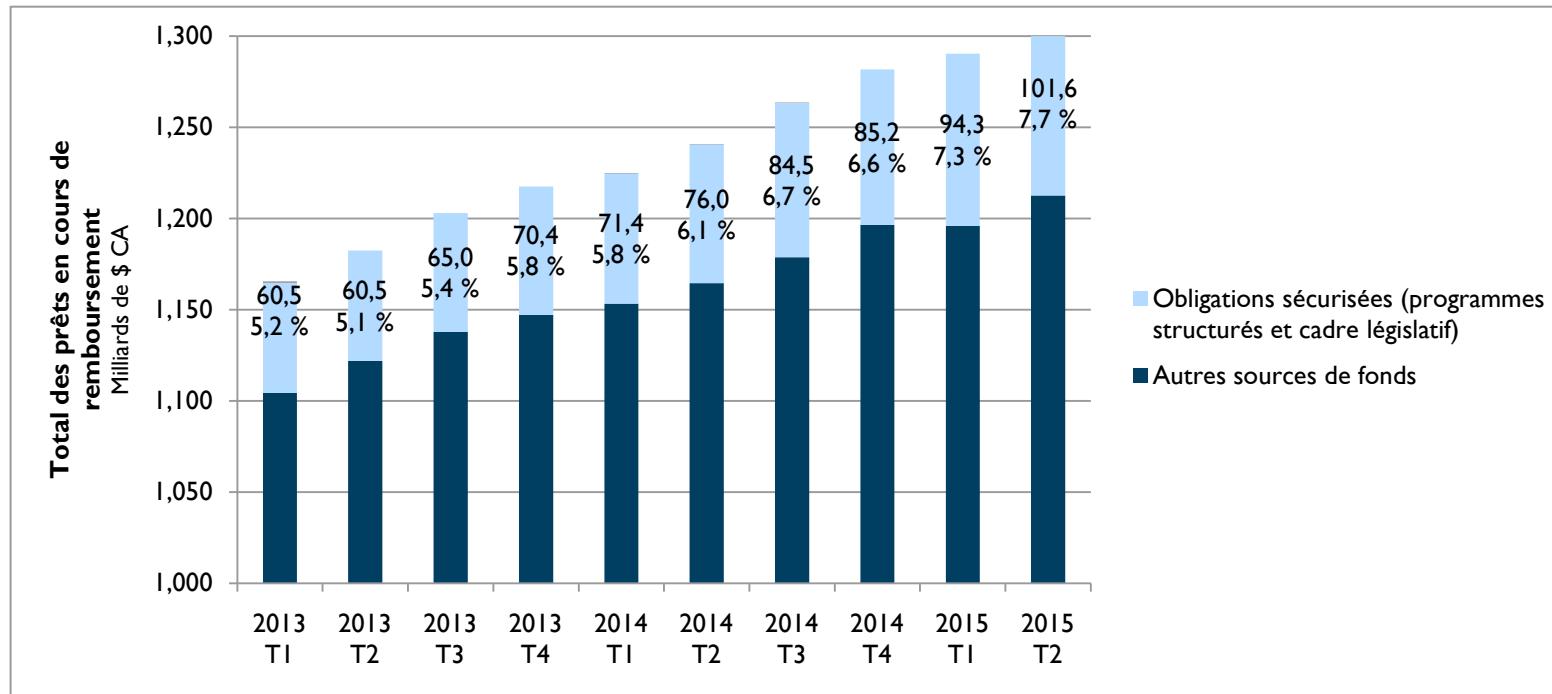


Source : sites Web d'émetteurs inscrits

Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % au début de 2013 à presque 8 % en 2015.



Source : Banque du Canada, sites Web des institutions financières